



Bien et succession sur mes enfants

Par **nivole12**, le **10/08/2012** à **12:08**

Bonjour,

J'ai 3 enfants.

L'ainé de mes enfants, est dans une secte libre (reconnue comme cela)depuis 1998.

Là je le voyais qu'a noel!je ne pouvais rien faire car il etait majeur.

En 2003, il m'invitat chez les parents de sa futur femme (j'ignorait qu'il allait ce marier) et il me demanda la somme de 1million d'ancien francs, que j'avais pas,car j'etats en arret de travail depuis 2000 et au chomage, et c'est mes deux autres enfants qui m'aidaient financièrement, il le savait et comme j'ai repondu que je pouvait pas, il ma repondu que finalement il pourras pas donner a sa secte.

Je precise qu'ils travaillaient tout les deux.

2 jours avant qu'il se marie, il ma téléphonner pour m'interdire de venir a son mariage ainsi que son frère et sa soeur.

Mes deux autres enfant m'aident toujours car j'ai une petite retraite.

Sur un compte je met un peu d'argent, et j'ai souscrit une assurance vie pour mes 2 enfants.

Il y a quelques mois j'ai reçue un texto de sa part , me disant que si je venait a partir ,il ferait en sorte de mettre son frère et sa soeur au tribunal si il apprenait qu'il etait delaisser des bien vis a vis de son frère et sa soeur

Ma question ai??

doije allez chez un notaire, pour faire un testament, pour qu'il soit prive de tout droit dans la quotite disponible. En consequence il recevra de ma succession que ma part de reserve vue qu'il a jamais prie de mes nouvelles depuis 2003, qu'il ma jamais aidé financierement, et que je l'ai jamais revue depuis 2003!

Mes deux autres enfans peuvent ils se retourner contre lui, si celui agis vers le tribunal.

J'ai des preuves financierement.

Car je voudrait qu'il est presque rien!!

Merci de me répondre

Cordialement